

POSTULAT no : Meurtres en série d'espèces indigènes : des mesures simples à prendre ?

Le chat domestique possède des qualités de chasseur reconnues et utiles contre la prolifération et les dégâts de rongeurs occasionnés à l'agriculture. Or, la prolifération de félins en milieu urbain, comme animaux de compagnie (48% en Nouvelle-Zélande, record du Monde) en a fait une espèce protégée, assistée, nourrie qui tue par instinct ou par jeu, sans les manger, de nombreuses espèces de la faune locale vivant dans les jardins et espaces urbains (oiseaux, lézards, orvets et autres petits mammifères). Selon une étude américaine (Nature Communications, 2013) conclut que l'impact des chats domestiques sur la faune urbaine est largement sous-estimé. La gestion des chats urbains serait inappropriée, puisque leur bien-être, les soins dont ils disposent créent une discrimination positive inéquitable pour les espèces indigènes des jardins qui sont décimées silencieusement et discrètement. Jean-Christophe Vié, directeur adjoint du programme pour les espèces de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, propose de responsabiliser les propriétaires et contrôler les populations d'animaux errants, de limiter l'impact des dégâts des chats en en réduisant progressivement leur nombre par stérilisation, en les empêchant de divaguer ou en les équipant d'une clochette (ce qui réduit d'au moins 30% leur prédation).

Le Conseil communal est invité à mettre en place des mesures d'information aux propriétaires de chats sur les dégâts occasionnés par leurs protégés, de favoriser le port de clochettes et de contrôler la prolifération de la population de chats errants par stérilisation.

Pour l'UDC

Dominique Baettig

